

COMMENT COMPLÉTER VOTRE DEMANDE OFFICIELLE D'IMMIGRATION

Avant de soumettre votre demande au [Bureau d'immigration du Québec à Paris](#), assurez-vous de joindre tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que ceux des personnes qui vous accompagnent, selon les modalités requises. Pour obtenir le détail de chacun des éléments à joindre, veuillez consulter les pages suivantes :

- le paiement des frais exigés pour le traitement de votre dossier, selon le mode de paiement exigé;
- une procuration signée par votre intermédiaire, s'il y a lieu;
- une copie de votre titre de séjour en cours de validité, accompagné de sa traduction, s'il y a lieu;
- un formulaire *Demande de certificat de sélection du Québec* à remplir et, selon la situation, à signer par vous, votre conjoint et tout enfant à charge de 18 ans et plus qui vous accompagne;
- la liste des annexes à joindre :
 - le *Contrat relatif à la capacité d'autonomie financière*;
 - la *Déclaration des époux ou conjoints de fait*, s'il y a lieu;
 - la *Déclaration d'un membre de la parenté au Québec*, s'il y a lieu;
 - la déclaration relative à votre formation professionnelle qui s'applique à votre situation et, s'il y a lieu, à votre conjoint.
- votre curriculum vitæ (CV) ainsi que celui de votre conjoint, s'il y a lieu
- les documents relatifs aux études;
Remarque : *Pour les enfants de 18 ans et plus, vous devez fournir uniquement les documents relatifs aux études.*
- les documents relatifs aux expériences professionnelles des cinq dernières années;
- les documents attestant vos compétences en français et en anglais, si disponibles;
- les documents statutaires.

LISTE DES FORMULAIRES ET DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE OFFICIELLE D'IMMIGRATION

IMPORTANT

- Toutes les *copies* des documents indiqués ci-dessous doivent être authentifiées par l'institution qui est dépositaire de l'original ou par l'autorité légale dûment autorisée à *certifier conforme* une copie de document, c'est-à-dire une copie dont l'original peut être retracé.
- Toutes les copies des documents doivent être *accompagnées d'une traduction officielle en français ou en anglais* si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais et d'une copie du document original rédigé dans la langue d'origine.
- Les originaux doivent être disponibles sur demande ou être présentés lors de l'entrevue, s'il y a lieu.
- Avant de transmettre votre demande officielle d'immigration au Bureau d'immigration du Québec à Paris, assurez-vous de joindre tous les documents et renseignements exigés.
- Les documents soulignés sont accessibles en ligne.
- Les documents doivent être présentés dans l'ordre suivant :

1. DEMANDE DE CERTIFICAT DE SÉLECTION DU QUÉBEC

- Le requérant principal et son conjoint (époux ou conjoint de fait) doivent remplir le formulaire [Requérant principal et époux ou conjoint de fait](#).
- Chaque enfant de 18 ans et plus qui vous accompagne doit remplir le formulaire [Enfant à charge de 18 ans et plus](#).
- Doivent être joints à votre demande :
 - l'annexe [Déclaration des époux ou conjoints de fait](#) à remplir par chacune des parties si vous êtes marié ou conjoint de fait;
 - une photographie d'identité par personne (adultes et enfants) à agraffer à la section *Photos* de la demande du requérant principal;
 - le [Contrat relatif à la capacité d'autonomie financière](#) à remplir obligatoirement par le requérant principal.
- Pour toute **personne à charge de 22 ans et plus** qui vous accompagne, vous devez joindre :
 - la preuve que la personne est aux études, à temps plein, et sans interruption, depuis l'âge de 22 ans, en joignant une copie certifiée conforme à l'original des relevés de notes pour chacune des années d'études effectuées depuis l'âge de 22 ans ou, si elle s'est mariée ou est devenue conjoint de fait avant l'âge de 22 ans, depuis le mariage **ou** la preuve que la personne est à votre charge en joignant une copie certifiée conforme à l'original du certificat médical attestant de l'incapacité physique ou psychologique de la personne;
 - si la personne n'est pas célibataire, un acte de mariage établissant la preuve qu'elle s'est mariée ou est devenue conjoint de fait avant l'âge de 22 ans.

2. ANNEXES EXIGÉES

- Selon votre situation, vous devez joindre à votre demande les documents suivants :
 - la [Déclaration d'un candidat exerçant une profession régie par un ordre professionnel](#) – **si vous ou votre conjoint** exercez ou avez une formation permettant d'exercer une [profession régie par un ordre professionnel](#) au Québec;
Remarque : Prenez connaissance des conditions d'admission à l'ordre professionnel avant de déposer votre demande.
 - la [Déclaration d'un candidat exerçant un métier réglementé](#) – **si vous ou votre conjoint** exercez ou avez une formation permettant d'exercer un métier réglementé ([métiers de la construction, métiers hors construction](#));
 - la [Déclaration d'un médecin diplômé à l'étranger](#) – **si vous ou votre conjoint** exercez ou avez une formation permettant d'exercer la profession de médecin spécialiste, d'omnipraticien ou de médecin en médecine familiale;
 - la [Déclaration d'un candidat exerçant la profession d'enseignant au préscolaire, au primaire ou au secondaire \(à la formation générale\)](#) – **si vous ou votre conjoint** exercez ou avez une formation permettant d'exercer la profession d'enseignant au préscolaire, au primaire et au secondaire;
 - la [Déclaration d'un membre de la parenté au Québec](#) – **si vous ou votre conjoint** mentionnez dans votre *Demande de certificat de sélection du Québec* la présence d'un membre de la parenté (époux, conjoint de fait, père, mère, fils, fille, frère, sœur, grand-père ou grand-mère) **résidant actuellement au Québec**.

3. CANDIDAT RÉSIDANT DANS UN PAYS AUTRE QUE SON PAYS DE CITOYENNETÉ

- Pour les candidats qui résident dans un pays autre que leur pays de citoyenneté depuis un an ou plus, joindre à votre demande :
 - une **copie** lisible de votre titre de séjour en cours de validité du pays où vous résidez actuellement ou, si votre titre est expiré, le récépissé de votre demande de renouvellement de carte de séjour, en cours de validité, accompagné de la photocopie du titre de séjour dont il est le prolongement.
Remarque : Le document devra mentionner la date d'expiration et le type de permis délivré (p. ex : études ou travail). N'oubliez pas de joindre la traduction des documents s'ils sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.
Si vous ne joignez pas ce document officiel au moment du dépôt de votre demande, le traitement de votre dossier pourrait être retardé.
- Pour les personnes en possession d'un titre de séjour pour études, vous devez démontrer que vous respectez les conditions d'obtention de ce permis en faisant de vos études votre activité principale (preuve : dernier relevé de notes ou diplôme obtenu en France).

4. PAIEMENT DES FRAIS EXIGÉS

- Joindre le paiement de la totalité des [frais exigés](#) pour le traitement de votre dossier. [Modes de paiement](#).

5. REPRÉSENTATION

- Si vous êtes représenté par un intermédiaire en immigration, joindre une procuration originale signée par vous et votre intermédiaire.

6. CURRICULUM VITÆ

- Joindre votre curriculum vitæ (CV) et celui de votre conjoint, s'il y a lieu.

7. ÉTUDES ET FORMATION

- Joindre à votre demande :
 - une **copie de tous les diplômes**, certificats ou attestations d'études secondaires et/ou postsecondaires et/ou universitaires, classés et agrafés par ordre chronologique décroissant (le document le plus récent doit être présenté en premier);
 - une **copie de tous les relevés de notes** pour chacune de vos années d'études, **y compris ceux de l'année en cours**, à l'exclusion du niveau primaire, classés et agrafés par ordre chronologique décroissant;
 - une **copie** du certificat d'inscription au programme d'études en cours, s'il y a lieu, ainsi qu'une lettre de l'établissement d'enseignement indiquant votre régime d'études (temps complet ou temps partiel).
- Si vous comptez exercer une profession ou un métier réglementés au Québec et que vous avez obtenu une reconnaissance d'équivalence de votre diplôme ou de votre formation auprès de l'organisme de réglementation concerné, vous devez en fournir la preuve.

Remarque : *N'oubliez pas de joindre la traduction des documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.*

8. EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES ACQUISES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Joindre à votre demande :
 - une **copie de vos attestations pour tout emploi ou stage de travail** mentionné dans votre demande, y compris une attestation de travail récente établie par votre employeur actuel ainsi qu'une photocopie de votre première et dernière fiche de paie relative à ce dernier emploi;
 - le cas échéant, une **copie** de vos carnets de travail et/ou l'historique des cotisations à la sécurité sociale relative à votre expérience professionnelle (p. ex. : Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc, Caisse Nationale des Assurances Sociales d'Algérie, Bituah Leumi, etc.).
- Vous devez fournir la preuve documentaire que vos expériences ont été acquises légalement.
- Les **attestations de travail** doivent être produites sur le papier en-tête de l'entreprise. Elles doivent être datées, signées et porter le nom du signataire. Elles doivent aussi contenir les renseignements suivants :
 - vos dates de début et de fin d'emploi;
 - le cas échéant, votre numéro d'immatriculation à la sécurité sociale relative à votre activité professionnelle;
 - les coordonnées de vos employeurs, y compris leur numéro de téléphone;
 - les postes que vous avez occupés et la description des tâches que vous avez effectuées.
- Les **attestations de stages** de travail effectués en cours d'apprentissage, de formation ou de spécialisation sanctionnés par un diplôme doivent être **accompagnés des conventions** établies avec l'établissement d'enseignement fréquenté.
- **Si vous** exercez ou avez exercé au cours des cinq dernières années une activité à votre compte, une profession libérale ou commerciale, joindre :
 - les preuves de vos activités professionnelles régulières, soit une preuve récente de votre immatriculation au Registre de commerce;
 - votre dernier bilan financier et les avis d'imposition des cinq dernières années;

- les preuves actualisées de votre adhésion à un ordre professionnel ou à une corporation professionnelle, un récent avis de cotisation à la caisse de l'assurance sociale des non-salariés.
- **Si vous** travaillez ou avez travaillé dans un territoire autre que celui de votre pays de citoyenneté, lorsqu'un tel document est exigé par les autorités territoriales, joindre :
 - une **copie** de tous vos visas, permis ou autorisations provisoires de travail et renouvellements délivrés par l'autorité territoriale compétente, agrafés aux attestations de travail correspondantes.

Remarque : *N'oubliez pas de joindre la traduction des documents s'ils sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.*

9. COMPÉTENCES EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

- Afin d'évaluer vos connaissances linguistiques, si le français ou l'anglais ne sont pas l'une de vos langues maternelles, vous pouvez joindre à votre demande des preuves documentaires attestant de vos compétences en français ou en anglais pour vous et, s'il y a lieu, pour votre conjoint.
- Pour démontrer vos connaissances linguistiques en français, vous pouvez notamment, à partir de janvier 2007, présenter au ministère le résultat d'un test d'évaluation du français adapté aux besoins du Québec, délivré par l'un des deux organismes reconnus par le MICC, soit :
 - le Test d'évaluation du français adapté pour le Québec (TEFAQ) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP);
 - le Test de connaissance du français pour le Québec (TCFQ) du Centre international d'études pédagogiques (CIEP).
- Pour démontrer vos connaissances linguistiques en anglais, joindre à votre demande les preuves documentaires nécessaires et, s'il y a lieu, celles de votre conjoint. Il peut s'agir du résultat d'un test d'évaluation reconnu, par exemple, les Tests IELTS, TOEFL, TOEIC et Cambridge.
- Vous pouvez également joindre à votre demande un document démontrant que vous avez travaillé en français ou en anglais.

10. CAPACITÉ D'AUTONOMIE FINANCIÈRE

- Joindre à votre demande le [Contrat relatif à la capacité d'autonomie financière](#) dûment rempli et signé.

IMPORTANT : *À votre arrivée au Québec vous devez être en possession de ressources financières suffisantes pour subvenir à vos besoins ainsi qu'aux besoins de toutes les personnes qui vous accompagnent.*

Pour plus de détails, consulter la section du [Bureau d'immigration du Québec à Paris](#) et la section [Travailleurs permanents](#) du site Immigration-Québec.

11. DOCUMENTS STATUTAIRES

- Joindre à votre demande :
 - la **copie** de votre certificat de mariage, si vous êtes marié **ou, si vous êtes conjoint de fait**, la preuve écrite officielle attestant votre vie commune depuis au moins un an (p. ex. : Pacte civil de solidarité (PACS), copie de bail, comptes bancaires, facture d'électricité ou de téléphone, certificat de concubinage établi par votre municipalité, etc.);
 - la **copie** de votre certificat de naissance et de celui de chacune des personnes qui vous accompagnent;

- la **copie** du livret de famille;
- la **copie** du jugement de divorce, s'il y a lieu, avec la mention d'attribution de la garde de l'enfant ou des enfants, le cas échéant;

Remarque : *Si vous comptez immigrer avec l'enfant d'une union précédente, vous devez joindre un acte notarié signé par le parent non accompagnant ou la décision de justice autorisant expressément l'immigration au Québec de cet enfant.*

- la **copie** de l'acte de décès de la conjointe ou du conjoint décédé, le cas échéant;
- les **photocopies** agrafées des pages d'identification de votre passeport et de celui de chacune des personnes qui vous accompagnent (avec titres de séjour valides, s'il y a lieu).

12. LIENS DE PARENTÉ AU QUÉBEC

- Si un membre de votre famille réside au Québec (époux, conjoint de fait, père, mère, fils, fille, frère, sœur, grand-père ou grand-mère), agraffer à votre [Déclaration d'un membre de la parenté au Québec](#) :
 - une **copie** de sa carte de résident permanent, de son passeport canadien ou de sa carte de citoyenneté canadienne;
 - une **copie** de son dernier avis de cotisation à l'impôt provincial ou une copie de bail (s'il est locataire) ou une copie du compte de taxes foncières (s'il est propriétaire);
 - une **copie** du document attestant votre lien de parenté avec ce membre de votre famille (livret de famille, etc.).

N'oubliez pas de conserver une copie de tous les documents que vous transmettez.